

Direction du
Développement

Division Transport
et Report Modal

Béthune, le

**NOTE D'INFORMATION
AUX TRANSPORTEURS DE MARCHANDISES**



Tarifs applicables aux péages Marchandises au 1^{er} janvier 2023

Référence : DS600-2204082

Conformément à la délibération du 3 octobre 2013, la hausse des tarifs de péages au 1^{er} janvier 2023 est assise sur l'évolution de l'indice composite (basé pour 50 % sur le TP01 et pour 50 % sur l'indice des prix des prix à la consommation hors loyers et tabac) entre mars 2021 et mars 2022.

Compte tenu de l'évolution constatée de cet indice au cours des 12 mois glissants, Mesdames et Messieurs les transporteurs fluviaux sont informés du fait que les tarifs du péage marchandises applicables au 1^{er} janvier 2023 augmentent de 4.4 % par rapport aux tarifs applicables en 2022 (cf. ci-après)

Gabarit du bateau	Tarifs 1 ^{er} janvier 2023 (€ par voyage)
PEL >= 5000 T	86.91
Entre 3000 et 4999 T	75.92
Entre 1700 et 2999 T	70.80
Entre 1100 et 1699 T	67.27
Entre 500 et 1099 T	60.56
Entre 200 et 499 T	41.37
PEL < 199 T	23.19

Gabarit du réseau (€ par tonne kilométrique)	
Réseau à grand gabarit	0.001125
Réseau à petit gabarit	0.000888

Tarifs service spécial d'éclusage (par passage)	Avant 22h	A partir de 22h
0 – 750 t	35.78	57.88
751 – 2000t	57.88	91.55
2001 et + (y compris paquebots)	86.29	137.86

Fait à Béthune, le

Le Directeur général

Page 1 sur 1

175 rue Ludovic Boutleux - CS 30820 - 62408 Béthune Cedex
T. +33 (0)3 21 63 24 24 F. +33 (0)3 21 63 24 42 www.vnf.fr